



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Trente-septième session

Colombo (Sri Lanka), 31 janvier - 2 février 2024 et 19-22 février 2024

**Transformer la pêche de capture et l'aquaculture dans une optique
de durabilité dans la région Asie et Pacifique**

Résumé

Les secteurs de la pêche de capture et de l'aquaculture revêtent une importance particulière pour la sécurité alimentaire, les moyens d'existence et les économies de la région Asie et Pacifique. C'est dans cette région que se concentre la plus grande partie de la production aquacole mondiale, ainsi qu'environ 50 pour cent de la production totale de la pêche de capture et la majeure partie de la pêche artisanale pratiquée dans le monde. Le commerce des produits aquatiques est considérable, tant au sein de la région qu'au niveau mondial. Lorsqu'ils sont gérés et développés de manière durable, les systèmes alimentaires aquatiques fondés sur des produits prélevés en milieu marin comme en eaux douces, y compris les activités d'aquaculture et de pêche pratiquées dans la région, peuvent offrir une source de nourriture et de moyens d'existence à la fois viable et résiliente. Afin d'aider les membres à mettre en place des systèmes alimentaires aquatiques durables, résilients et inclusifs, compte tenu de leur propre contexte économique et social et de leurs ressources, la FAO a élaboré un nouveau concept, celui de la *transformation bleue*, qui s'articule principalement autour de trois axes, à savoir: aquaculture durable; pêche durable; et commerce et chaînes de valeur durables.

Le présent document expose brièvement la stratégie de *transformation bleue* de la FAO et donne un aperçu de la manière dont celle-ci s'applique au contexte de la région Asie et Pacifique. Y sont également indiqués les domaines dans lesquels il conviendrait de renforcer en priorité les capacités et d'apporter une assistance technique, dans la région. Ces domaines d'action sont notamment les suivants: innovations et investissements en faveur de l'aquaculture; appui pour une meilleure évaluation des pêches en faveur d'une gestion adaptative et durable; renforcement de l'appui aux politiques en matière de pêche artisanale; et étude des mécanismes d'appui à la pêche et de leurs liens avec le commerce. Dans le présent document sont soulignées les principales possibilités qui permettraient aux membres d'investir dans la *transformation bleue* et de promouvoir cette stratégie dans leurs sous-secteurs de la pêche de capture et de l'aquaculture ainsi que dans les secteurs associés de la chaîne de valeur des produits comestibles de la mer, afin que les systèmes alimentaires aquatiques puissent contribuer dans une bien plus large mesure à la fourniture d'aliments nutritifs et de moyens d'existence résilients dans la région, ainsi qu'à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

Suite que la Conférence régionale est invitée à donner

La Conférence régionale est invitée à donner des indications concernant les priorités en matière d'assistance technique à l'appui des éléments suivants:

- investissements et innovations visant à accroître la contribution des aliments aquatiques, issus de l'aquaculture et de la pêche de capture, à des systèmes agroalimentaires durables et résilients;
- transformation des chaînes de valeur durables du poisson afin de réduire les pertes et le gaspillage et d'assurer une répartition plus équitable des avantages et des produits alimentaires;
- promotion et mise en œuvre de systèmes innovants et inclusifs pour une gestion durable et adaptative des pêches;
- amélioration des politiques et des programmes, visant à favoriser une gestion intégrée fondée sur des données scientifiques, les innovations technologiques et la participation du secteur privé et des parties prenantes, afin de promouvoir des systèmes alimentaires aquatiques inclusifs, durables et résilients.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique

APRC@fao.org

Introduction

1. Pour 3,3 milliards de personnes dans le monde, les produits alimentaires d'origine aquatique représentent au moins 20 pour cent de l'apport moyen en protéines animales par habitant et constituent une excellente source d'acides gras essentiels oméga 3 et de micronutriments essentiels pour le développement cognitif et physique des personnes. En 2020, les moyens d'existence d'environ 600 millions de personnes dans le monde, dont 58 millions travaillaient dans le secteur de la production primaire, dépendaient des systèmes alimentaires aquatiques. À l'échelle de l'ensemble de la chaîne de valeur, environ la moitié des personnes employées sont des femmes. Cette même année, la valeur à la première vente de la production aquatique s'est élevée à près de 406 milliards d'USD et les exportations mondiales de produits d'origine aquatique, algues non comprises, ont représenté 150 milliards d'USD, atteignant un nouveau record de 176 milliards d'USD en 2021. Les produits d'origine aquatique comptent parmi les produits alimentaires de base les plus couramment échangés dans le monde¹.

2. La région Asie et Pacifique contribue dans une large mesure à ces chiffres mondiaux et représente un bon exemple de la contribution que les systèmes alimentaires aquatiques apportent à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à des moyens d'existence résilients.

3. Les débarquements de produits issus de la pêche en mer, tels que déclarés à la FAO pour la région (pêche de capture sauvage, hors aquaculture), ont représenté un volume moyen de 38 à 40 millions de tonnes par an depuis la fin des années 1990, soit près de 49 pour cent de la production totale des pêches de capture marines au niveau mondial. Au cours des 30 dernières années, le volume déclaré des captures issues de la pêche a diminué dans le Pacifique Nord-Ouest, a presque doublé dans le Pacifique Centre-Ouest, où ces captures sont considérées comme étant durables, et a progressé à un rythme plus lent dans l'océan Indien oriental, où la production est jugée stable.

4. La production aquacole est en progression dans la région depuis des décennies et représentait, en 2021, 91 pour cent de la production mondiale d'animaux aquatiques d'élevage et d'algues². Dans la région, l'aquaculture représente également environ 63 pour cent de la production totale d'animaux aquatiques issus de la pêche et de l'aquaculture, volume qui atteint 71 pour cent en y incluant les algues. Les principaux pays producteurs, dans la région comme au niveau mondial, sont la Chine, l'Indonésie, l'Inde, le Viet Nam et le Bangladesh, et l'accroissement de la production aquacole devrait se poursuivre.

5. S'agissant des personnes employées dans le secteur de la production primaire dans le monde, environ 65 pour cent travaillaient dans le secteur de la pêche et 35 pour cent dans celui de l'aquaculture; pour ce qui est de l'aquaculture, les chiffres relatifs à l'emploi se sont stabilisés ces dernières années, alors que le nombre de pêcheurs dans le monde a diminué. En 2020, en Asie, 49,4 millions de personnes travaillaient en tant que pêcheurs ou aquaculteurs – ce qui représente 84 pour cent de l'emploi dans les deux secteurs, au niveau mondial –, dont 19,3 millions dans le secteur aquacole.

6. À l'échelle mondiale, la pêche artisanale représente un volet important de la pêche de capture, en produisant environ 36,9 millions de tonnes de poisson (moyenne sur la période 2013-2017), en générant 44 pour cent de la valeur économique totale des prises débarquées³ et en mobilisant 113 millions de personnes tout au long des différentes chaînes de valeur (données relatives à l'année 2016). Au moins la moitié des personnes employées dans les secteurs de la pêche artisanale et de l'aquaculture, tout au long de la chaîne de valeur, sont des femmes.

7. Par rapport à presque tous les autres systèmes de production de protéines animales, les systèmes de production d'aliments d'origine aquatique génèrent moins d'émissions de carbone, consomment moins d'eau et laissent une empreinte écologique plus faible. Les parties prenantes en tirent également des avantages indirects tels qu'une gestion responsable de l'environnement, des services écosystémiques

¹ FAO. 2022. *La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2022. Vers une transformation bleue*. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc0461fr>.

² FAO FishStatJ 2023.

³ FAO, Université de Duke et WorldFish. 2023. *Porter un nouvel éclairage sur les captures non visibles – Les contributions de la pêche artisanale au développement durable. Résumé*. Rome. <https://www.fao.org/3/cc6062fr/cc6062fr.pdf>.

et une identité culturelle. L'ampleur de ces avantages montre que les systèmes alimentaires aquatiques ont la capacité potentielle de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

8. Les systèmes alimentaires aquatiques assurent une production efficace d'aliments nutritifs, mais de lourds défis pèsent sur leur durabilité. La pollution, la surexploitation et une mauvaise gestion des pêches, une aquaculture inefficace et des exploitations surpeuplées, ainsi qu'une répartition inégale des avantages le long des chaînes de valeur, comptent parmi les défis qui entravent la capacité des systèmes alimentaires aquatiques à optimiser leur contribution au développement durable, dans l'ensemble de la région Asie et Pacifique et dans le monde. Par ailleurs, les effets du changement climatique sur les environnements marins, côtiers et continentaux entraînent des modifications au niveau des habitats, des stocks et de la répartition des espèces. La fréquence et l'intensité accrues des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les précipitations excessives, les cyclones et les sécheresses, menacent la vie et les moyens d'existence des petits exploitants et causent des pertes économiques considérables, qui sont souvent sous-estimées faute de données permettant de calculer les dégâts et les pertes⁴. La qualité des produits alimentaires pourrait également être altérée par l'augmentation du risque d'invasion par certaines espèces et la propagation de maladies à transmission vectorielle.

9. La Déclaration sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture⁵, que le Comité des pêches de la FAO a adoptée à sa 34^e session, en 2021, reconnaît pleinement la contribution de la pêche et de l'aquaculture à la lutte contre la pauvreté, la faim et la malnutrition, ainsi que la capacité du secteur à se préparer et à faire face aux effets attendus du changement climatique, ainsi que son engagement en faveur de la durabilité. En harmonie avec le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO⁶, la Déclaration sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture (2021) du Comité des pêches et les cibles de l'ODD 14 (Vie aquatique), la FAO a élaboré un plan par étapes pour la *transformation bleue*, visant à développer les systèmes alimentaires aquatiques et à accroître leur contribution à une alimentation saine, en faisant en sorte que la gestion de l'environnement soit responsable et que la croissance soit inclusive et durable.

10. Le présent document vise à déterminer la contribution potentielle de la région Asie et Pacifique à la réalisation de ces trois objectifs. Il fait le point sur les activités en cours relatives aux systèmes alimentaires aquatiques, ainsi que sur les possibilités à saisir et les mesures qui pourraient être prises pour concrétiser ces objectifs.

Transformation bleue

11. Transformer les systèmes aquatiques pour en améliorer la durabilité, la résilience, l'efficacité et la performance, offre d'importants avantages. La FAO estime qu'en transformant les systèmes alimentaires aquatiques mondiaux, la production d'aliments d'origine aquatique pourrait passer de 178 millions de tonnes en 2020 à près de 250 millions de tonnes par an, et que la consommation apparente de ces produits pourrait atteindre 25,5 kilogrammes par personne et par an d'ici à 2050. Cependant, produire davantage d'aliments d'origine aquatique ne permet pas automatiquement de réduire la faim ni d'améliorer les moyens d'existence ou d'obtenir des résultats durables. De tels résultats exigent un effort concerté, prenant en compte les effets sur l'environnement ainsi que la viabilité sociale et économique de chacun des éléments d'un système alimentaire aquatique.

12. La *transformation bleue*⁷ est une stratégie ciblée, visant à encourager les organisations, les gouvernements et les parties prenantes à exploiter les connaissances, les pratiques et les outils nouveaux ou existants pour assurer et maximiser de façon durable la contribution des systèmes alimentaires aquatiques à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à une alimentation saine et abordable pour tous. Les membres de la FAO ont déjà appelé l'attention sur l'importance de la *transformation bleue* en tant que

⁴ FAO. 2023. *L'impact des catastrophes sur l'agriculture et la sécurité alimentaire – Résumé*.

<https://www.fao.org/documents/card/en/c/CC8500FR>.

⁵ FAO. 2021. *Déclaration sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture du Comité des pêches (2021)*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb3767fr>.

⁶ FAO. 2021. *Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO*. Rome. <https://www.fao.org/3/cb7099fr/cb7099fr.pdf>.

⁷ FAO. 2022. *Blue Transformation - Roadmap 2022–2030: A vision for FAO's work on aquatic food systems*. Rome. <https://www.fao.org/3/cc0459en/cc0459en.pdf>.

stratégie de la FAO visant à parvenir à des systèmes alimentaires aquatiques durables⁸, et se concrétisant par les trois principaux résultats suivants:

- a. l'intensification et l'expansion durables d'une aquaculture viable permettent de satisfaire la demande mondiale croissante d'aliments d'origine aquatique et de répartir équitablement les avantages;
- b. la gestion efficace de toutes les pêches et de l'aquaculture permet d'assurer la santé des stocks ainsi que des moyens d'existence équitables;
- c. l'amélioration des chaînes de valeur permet d'assurer la viabilité sociale, économique et environnementale des systèmes alimentaires aquatiques.

13. La stratégie de *transformation bleue* offre une vision de la façon dont les systèmes alimentaires aquatiques peuvent exploiter au maximum leur potentiel en tant que moteurs de l'emploi, de la croissance économique, du développement social, de la reprise économique et de la préservation de l'environnement, en particulier face aux effets du changement climatique et à la concurrence pour les ressources.

Expansion et intensification durables de l'aquaculture pour nourrir la région Asie et Pacifique

14. Face à une population mondiale de plus en plus nombreuse et grâce à une meilleure connaissance des bienfaits des aliments d'origine aquatique pour la santé, la demande mondiale de ces produits ne cesse de croître. L'aquaculture doit se développer de manière durable pour répondre à cette demande, tout en générant de nouvelles sources de revenus et de moyens d'existence ou en protégeant celles qui existent déjà.

15. La production aquacole mondiale (animaux aquatiques et algues) a progressé de 54 pour cent depuis 2011, dépassant les 126 millions de tonnes en 2021. L'aquaculture demeure ainsi l'un des secteurs de production agricole dont la croissance est la plus rapide, dans le monde. En 2021, elle représentait environ 50 pour cent de la production totale d'animaux aquatiques et jusqu'à 58 pour cent en comptant les algues. La région Asie et Pacifique assurait 88 pour cent de la production aquacole mondiale d'animaux aquatiques (91 pour cent en comptant les algues)⁹.

16. Le plan par étapes de la FAO pour la *transformation bleue* s'articule autour de trois grands objectifs mondiaux pour une aquaculture durable:

- a. la production mondiale issue d'une aquaculture durable progresse d'au moins 35 pour cent d'ici à 2030;
- b. la croissance de l'emploi et le développement de la main-d'œuvre qualifiée dans le secteur de l'aquaculture améliorent les revenus et les moyens d'existence;
- c. un plein emploi productif et un travail décent dans le secteur de l'aquaculture pour toutes les femmes et tous les hommes d'ici à 2030.

17. Au nombre des grands domaines thématiques du plan par étapes pour la *transformation bleue* figurent: une coopération, une planification et une gouvernance mondiales et régionales efficaces; l'introduction de nouvelles technologies et de systèmes de gestion innovants; l'accès équitable des pisciculteurs aux ressources et aux services; une incidence des systèmes aquacoles sur l'environnement réduite au minimum; et une utilisation plus efficace des intrants employés en aquaculture. Par ailleurs, la croissance de l'aquaculture et les incidences de son développement feront l'objet d'un suivi et de rapports réguliers.

18. La collaboration établie entre la FAO et le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (RCAAP) dans le cadre d'une réunion de haut niveau sur la transformation de l'aquaculture, ainsi que des échanges avec le secteur privé visant à définir la direction stratégique à suivre, ont permis

⁸ FAO. 2023. Rapport de la 172^e session du Conseil de la FAO. Rome.

<https://www.fao.org/3/nm116fr/nm116fr.pdf>.

⁹ FAO FishStatJ, 2023

d'élaborer un livre blanc sur la transformation de l'aquaculture¹⁰, s'inscrivant dans le droit fil des objectifs stratégiques du plan par étapes pour la *transformation bleue*. On y trouve des éléments propres à guider la mise en application du plan par étapes au moyen de mesures visant à appuyer l'intensification et l'expansion durables de l'aquaculture dans la région Asie et Pacifique, dans l'objectif d'une transformation vers des systèmes alimentaires aquatiques plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables, grâce à des innovations, des investissements et des partenariats.

19. La voie à suivre recommandée pour mettre en œuvre une telle transformation de l'aquaculture consiste principalement à : faire valoir l'importance de la science, des connaissances et des données et de leur utilisation efficace; évaluer les progrès accomplis sur la voie de la transformation; adopter une approche globale des systèmes alimentaires aquatiques; encourager de plus grandes innovations; favoriser des systèmes inclusifs et centrés sur les personnes; mobiliser les marchés et les consommateurs en faveur de la concrétisation d'une aquaculture durable; inscrire ces façons de procéder dans les meilleures pratiques internationales pertinentes; et promouvoir une amélioration et un apprentissage continus. Il faut également reconnaître le rôle important que joue l'aquaculture à petite échelle en tant que système de production alimentaire à faible risque et pour la diversification des moyens d'existence agricoles.

20. Globalement, les étapes du plan pour la *transformation bleue* sont les suivantes:

- a. les principaux pays producteurs aquacoles s'orientent vers une intensification durable, améliorent la durabilité et la circularité, réduisent les effets sur l'environnement et l'empreinte de l'utilisation des ressources, notamment en eau, en aliments pour animaux et en espace, et facilitent l'accès de leurs produits aux marchés;
- b. les pays dont l'aquaculture est moins développée dynamisent leur secteur aquacole grâce aux innovations et aux investissements et développent leurs marchés intérieurs et régionaux, sachant que les pays plus petits, en particulier dans la région du Pacifique, sont souvent confrontés à des obstacles qui entravent l'expansion de leur aquaculture, et dotés d'avantages comparatifs limités, en termes de coûts de production et de transport élevés et de contraintes au niveau de la main-d'œuvre, des intrants et de l'accès aux marchés;
- c. le développement du secteur de la mariculture fait l'objet d'un intérêt croissant dans tous les pays qui ont accès à des eaux marines.

21. Reconnaissant la nécessité de poursuivre les efforts déployés en faveur de la transformation [des systèmes alimentaires aquatiques] de l'aquaculture dans la région Asie et Pacifique, la FAO et le RCAAP recommandent que les gouvernements s'efforcent d'instaurer un environnement propre à favoriser les innovations et les investissements dans l'aquaculture, et cela en s'employant principalement à:

- a. élaborer des politiques et plans nationaux visant à encourager et stimuler les innovations dans l'aquaculture et à favoriser des investissements qui contribuent à une adoption plus large de ces innovations, ainsi que de nouveaux investissements stratégiques dans les domaines techniques prioritaires du pays;
- b. promouvoir des partenariats entre les secteurs public et privé qui encouragent des investissements progressifs permettant de bâtir des écosystèmes d'innovation en faveur des innovateurs, entrepreneurs, incubateurs, start-up et microentreprises, petites et moyennes entreprises en croissance, dont les activités visent à transformer l'aquaculture et à relever les défis mondiaux qui pèsent sur la sécurité alimentaire et la nutrition;

¹⁰ FAO et RCAAP. 2023. *Aquaculture transformation – Innovation and investment for sustainable intensification and expansion of aquaculture in Asia and the Pacific region*. Bangkok.
<https://www.fao.org/3/cc4962en/cc4962en.pdf>.

- c. mettre en place un mécanisme d'innovation et d'investissement en faveur de l'aquaculture, ayant pour objectifs de mettre en œuvre des politiques et plans nationaux, de promouvoir l'innovation et l'investissement dans la transformation de l'aquaculture et de suivre les progrès accomplis.

22. La FAO étudie, en collaboration avec divers partenaires (dont la Banque asiatique de développement, le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat et la Banque mondiale), les possibilités d'appui à l'innovation et à l'investissement dans l'aquaculture, notamment dans le cadre de nouveaux mécanismes de partenariat, tels que le Partenariat mondial en faveur de l'aquaculture durable, afin de coordonner et d'accélérer les actions menées, de faciliter les échanges de technologies et de bonnes pratiques et de renforcer les capacités. Ces partenariats rassemblent les diverses parties prenantes du secteur, en particulier les universités, la société civile et d'autres réseaux. Le potentiel du secteur ne pourra être pleinement exploité que si nous agissons ensemble, guidés par une vision commune du développement de l'aquaculture. En Asie, les membres de la FAO sont également dotés de centres d'excellence pour l'aquaculture et ont mis en avant les possibilités de partage des connaissances et de renforcement des capacités dans le cadre de programmes de coopération.

Gestion durable des pêches de capture marines et continentales

23. La FAO publie régulièrement, depuis 1971, une analyse de la situation des stocks halieutiques mondiaux, dont elle a toujours inclus une synthèse actualisée dans sa publication phare biennale, intitulée *La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture dans le monde*. Le secteur mondial des pêches de 2022 est bien différent de ce qu'il était dans les années 1970, tout comme le sont les stocks de poissons dominants, leur localisation et leurs modes d'exploitation. Par exemple, les pêches visant le thon dans la région Asie et Pacifique se sont radicalement transformées suite à l'introduction des senneurs industriels à senne coulissante, tandis qu'en Asie du Sud et du Sud-Est les activités de pêche visent de plus en plus les stocks côtiers de petits pélagiques, les captures provenant de stocks visés par la pêche au chalut démersal ayant diminué.

24. La gestion efficace des pêches est l'un des grands objectifs du plan par étapes pour la *transformation bleue*, contribuant à soutenir l'engagement national en faveur des ODD et à assurer les moyens d'existence de millions de personnes dans la région Asie et Pacifique.

25. Dans le plan par étapes de la FAO pour la *transformation bleue* sont indiqués trois résultats mondiaux pour une pêche durable, à savoir:

- a. les pêches font toutes l'objet d'une gestion efficace;
- b. toutes les activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée sont progressivement éliminées;
- c. un plein emploi productif et un travail décent dans le secteur des pêches sont assurés pour toutes les femmes et tous les hommes d'ici à 2030.

26. Pour concrétiser ces résultats, les gouvernements, avec le soutien de la FAO et des autres partenaires, doivent mettre en place des structures de gouvernance, des politiques et des institutions efficaces visant à permettre une gestion durable, un accès équitable aux ressources et aux services pour les pêcheurs, la mise en place de systèmes de gestion efficaces dans toutes les pêches ainsi que le déploiement de flottilles de pêche efficaces, sûres et rentables.

27. Lorsqu'une gestion durable des pêches est mise en œuvre, les stocks halieutiques se reconstituent et les pêches de capture procurent des avantages sociaux, environnementaux et économiques de plus en plus concrets¹¹. Par ailleurs, les éléments qui attestent les effets attendus du changement climatique et autres aléas sur les écosystèmes aquatiques sont de plus en plus nombreux et appellent à prendre explicitement en compte les facteurs de perturbation liés au climat et les risques de catastrophe, dans la gestion des pêches, en y intégrant l'adaptation aux effets de l'évolution du climat et la réduction des risques de catastrophe et en établissant des liens plus étroits avec les mesures de gestion

¹¹ FAO. 2022. *La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2022. Vers une transformation bleue*. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc0461fr>.

des ressources naturelles ou de développement. Dans cette optique, le passage à des approches de gestion souples et adaptatives permettrait des ajustements à mesure de l'apparition des effets du changement climatique.

28. Les pays qui sont fortement tributaires des pêches de capture marines visant le thon, dans la mesure où celles-ci pèsent dans l'économie nationale ou qu'elles apportent une contribution essentielle à la nutrition et aux moyens d'existence, cherchent à renforcer la durabilité et la résilience de ces pêches et à favoriser l'accès à des marchés à plus forte valeur en misant sur une amélioration de la qualité des produits, sur leur valeur ajoutée et sur des systèmes de certification. Dans un certain nombre de pays de la région Asie, où le secteur de la pêche en mer est particulièrement développé, mais dont les stocks sont généralement surexploités, des efforts sont mis en œuvre pour trouver des moyens permettant de gérer la surcapacité de pêche, de réduire la surpêche, de reconstituer les stocks et de mettre un frein aux activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR). Pour cela, il convient d'améliorer l'évaluation des stocks, tout en assurant une gestion adaptative efficace. Aujourd'hui, dans la région Pacifique, où plusieurs mesures de gestion sont mises en place à des fins de conservation, les pêches de capture marines visant le thon sont considérées comme durables. Les pays qui gèrent leurs pêches de manière généralement performante et en tenant compte des considérations liées au changement climatique, n'ont pas nécessairement besoin d'engager une transformation en profondeur et peuvent avoir beaucoup à offrir en faisant connaître leurs stratégies de gestion efficaces et en jouant un rôle d'influence dans les dialogues internationaux sur la gouvernance des pêches.

29. L'adoption des ODD et, en particulier de l'indicateur 14.4.1 sur la durabilité des stocks de poissons (*Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable*), a également comporté pour les pays l'obligation de rendre compte de leurs stocks de poissons, afin de pouvoir mesurer les progrès accomplis au regard de cet indicateur. La FAO s'attache à actualiser et améliorer sa méthode d'évaluation des stocks de poissons dans le monde, méthode qui a été mise à l'essai dans la zone de pêche 57¹². Un atelier régional de la FAO¹³ pour l'Asie du Sud et du Sud-Est, visant à étudier les programmes actuels d'évaluation des stocks, a permis de conclure qu'il y avait un certain regain d'attention quant à l'importance des évaluations des stocks halieutiques et de leur prise en compte pour la gestion des pêches. Il a été constaté qu'il fallait sensibiliser davantage à l'importance capitale de l'évaluation des stocks pour la gestion et la gouvernance des pêches, ainsi qu'à celle d'une communication efficace des informations relatives à ces évaluations. À cet égard, un aspect particulièrement important est le renforcement des capacités requises pour améliorer les méthodes d'évaluation des stocks et l'analyse des données recueillies.

30. L'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (2009) (ci-après dénommé l'Accord) et le programme mondial de la FAO pour le renforcement des capacités au titre de l'Accord ont joué un rôle essentiel dans la lutte contre la pêche INDNR. S'agissant de la région Asie et Pacifique, l'Accord est entré en vigueur dans 51 pour cent des États côtiers, contre 45 pour cent au regard de l'ensemble des États. La FAO continue d'appuyer les efforts qui sont déployés sur le plan bilatéral, ainsi qu'à l'échelle sous-régionale, régionale et mondiale, afin d'accroître le nombre des parties à l'Accord, en particulier celui des principaux États du port et États du pavillon. Une assistance technique, visant à appuyer le renforcement des politiques et des cadres législatifs, l'examen des systèmes de suivi, de contrôle et de surveillance et l'amélioration des mécanismes de coordination interinstitutions, a été fournie à 11 pays de la région. En 2022, les réunions régionales de coordination pour la région Asie et Pacifique ont permis de faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord et de réfléchir à des stratégies propres à en améliorer l'efficacité dans les deux sous-régions. Ces réunions ont constitué une plateforme pour le partage des meilleures pratiques et offert l'occasion de se pencher sur les difficultés actuelles et de promouvoir la coopération entre les États qui sont parties à l'Accord et ceux qui ne le sont pas. Lors de la 4^e réunion des parties à l'Accord, qui s'est tenue en mai 2023 à Bali (Indonésie), les participants ont approuvé la «Stratégie de Bali» visant à améliorer l'efficacité de

¹² FAO. 2023. Principales zones de pêche de la FAO. <https://www.fao.org/fishery/en/area/57/en>.

¹³ FAO. 2023. *The status of marine fishery stock assessments in the Asian region and the potential for a network of practitioners*.

l'Accord en renforçant les inspections de navires, en favorisant l'échange mondial d'informations et en améliorant la capacité des États en développement de mettre en œuvre l'Accord.

31. Dans la région Asie et Pacifique, la pêche artisanale a un rôle de premier plan à jouer en faveur de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence, étant donné que des millions de personnes sont actives dans ce secteur. L'année prochaine, la FAO et ses partenaires célébreront le 10^e anniversaire de l'adoption des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté¹⁴. Cet anniversaire offre une nouvelle occasion de mettre en œuvre ces directives et recommandations, à la lumière des priorités régionales définies dans le cadre de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales 2022. L'Année internationale s'est achevée par des recommandations régionales concrètes, en particulier un appel à intégrer la pêche artisanale dans les politiques et les systèmes d'information nationaux sur les pêches. Il en ressortait également qu'il fallait favoriser la participation des petits pêcheurs dans la prise de décisions relatives à la gestion et élaborer des plans de gestion tenant compte de l'utilisation que ceux-ci faisaient des espaces marins et côtiers, et qu'il convenait de considérer ces pêches comme des solutions pour une gestion durable, et non pas comme des entraves. La mise en œuvre de ces recommandations requiert un engagement visant à accroître les investissements, des études fondées sur des éléments concrets, un environnement porteur, une participation plus éclairée des pêcheurs ainsi que des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, qui tiennent compte des petits pêcheurs. À cela doivent s'ajouter des mesures de protection sociale pour toutes les personnes actives dans le secteur de la pêche artisanale, ainsi qu'une action de promotion du travail décent et de la sécurité sur le lieu de travail.

Modernisation et renforcement des chaînes de valeur des aliments d'origine aquatique en les rendant plus efficaces, plus inclusives, à plus faible émission en carbone et plus résilientes, dans la région Asie et Pacifique

32. De nombreuses espèces de poissons et de produits issus de l'aquaculture sont commercialisées au-delà des frontières nationales. En 2021, la valeur des échanges mondiaux de produits alimentaires d'origine aquatique s'est établie à un niveau comparable à celui de toutes les viandes d'origine terrestre. Le commerce total des produits d'origine aquatique (animaux aquatiques et algues) a atteint une nouvelle valeur record de 177 milliards d'USD en 2021, après avoir fléchi au cours des deux années précédentes (2019 et 2020). La région Asie et Pacifique représentait 37 pour cent de la valeur des échanges mondiaux, les exportations de produits d'origine aquatique s'élevant collectivement à 56 milliards d'USD et les importations à 49 milliards d'USD.

33. Les chaînes de valeur des aliments d'origine aquatique englobent l'éventail complet des activités et des parties prenantes qui interviennent dans la production, la transformation des produits et leur livraison aux consommateurs. La transformation vers des chaînes de valeur plus efficaces, plus inclusives, à plus faible émission en carbone et plus résilientes permet d'ajouter ou de créer de la valeur pour les aliments d'origine aquatique et, partant, de dégager davantage de richesse et de nourriture à partir des systèmes alimentaires aquatiques, de favoriser des moyens d'existence résilients et de contribuer à la réduction de la pauvreté. Des chaînes de valeur efficaces et inclusives peuvent également permettre de réduire les pertes et le gaspillage de poisson, de faciliter l'accès aux marchés, de procurer des aliments plus sûrs et plus nutritifs, d'améliorer l'accès aux produits alimentaires d'origine aquatique et leur distribution, d'accroître la transparence et de soutenir l'innovation technologique dans le secteur.

34. Dans le plan par étapes de la FAO pour la *transformation bleue* sont indiqués quatre résultats mondiaux pour les chaînes de valeur, à savoir:

- a. la consommation de poisson par habitant augmente fortement au niveau mondial, en particulier dans les pays du Sud;
- b. les pertes et le gaspillage de poisson diminuent de moitié d'ici à 2030;

¹⁴ FAO. 2015. *Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté*. Rome. <https://www.fao.org/3/i4356fr/i4356fr.pdf>.

- c. les exportateurs actuels et potentiels se trouvant dans des pays en développement peuvent satisfaire pleinement aux exigences des principaux pays importateurs;
- d. toutes les formes de discrimination et de mauvais traitements à l'égard des femmes tout au long de la chaîne de valeur sont éliminées.

35. Pour atteindre ces résultats, il faudra mieux comprendre les défis à relever et les possibilités à saisir dans divers domaines, après la capture, à savoir notamment: des chaînes de valeur efficaces et résilientes qui augmentent la rentabilité et réduisent les pertes et le gaspillage de poisson, des chaînes de valeur transparentes et inclusives, un accès plus efficace des produits aux marchés internationaux, une augmentation de la consommation de produits alimentaires durables d'origine aquatique dans les zones où la sécurité alimentaire et nutritionnelle est faible, ainsi qu'un meilleur accès à des aliments d'origine aquatique sains et sans danger pour la santé.

36. Les filières d'approvisionnement en produits issus de la pêche de capture et de l'aquaculture resteront complexes, dans la mesure où leur transformation peut être externalisée dans les pays où les coûts de main-d'œuvre et de production sont moins élevés. Les produits d'origine aquatique franchissent les frontières entre les pays de manière fréquente et à plusieurs reprises avant de parvenir au consommateur final, et la grande diversité des systèmes d'inspection et des normes visant à garantir la sécurité des consommateurs, dans les pays importateurs, constitue un obstacle majeur aux exportations de ces produits. De nombreux produits alimentaires sont refusés, retenus ou détruits parce que les exportateurs n'ont pas pleinement connaissance des [règlements] contrôles à l'importation. Depuis 2016, la FAO analyse les notifications d'importation des principaux pays importateurs, rendues disponibles via l'application FishStatJ¹⁵ et le projet GLOBEFISH de la FAO¹⁶, dans le but d'améliorer la transparence et de diffuser des informations, y compris concernant les réglementations en matière de sécurité sanitaire des aliments¹⁷. Afin d'aider les membres à se conformer aux réglementations internationales et pour faciliter l'accès aux marchés, la FAO a également poursuivi ses initiatives de renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire et de qualité des produits alimentaires d'origine aquatique. L'adoption de technologies innovantes visant à améliorer les processus après capture et à réduire les incidences sur l'environnement ainsi que les pertes et le gaspillage de poisson tout au long de la chaîne de valeur, et le renforcement des capacités pour pouvoir améliorer la biosécurité aquatique, évaluer la charge de morbidité et prévenir la résistance aux antimicrobiens dans les systèmes alimentaires aquatiques, permettront de renforcer davantage la durabilité des activités de production sur le plan environnemental.

37. Dans la région Asie et Pacifique, les nombreux accords commerciaux établis entre les pays peuvent permettre d'accroître les débouchés commerciaux potentiels pour les produits issus de la pêche et de l'aquaculture et d'améliorer la compétitivité des exportations. À cet égard, la FAO étudie la création d'une base de données sur les produits de la pêche et de l'aquaculture, afin d'améliorer la diffusion d'informations, la transparence, la conformité et l'accès aux marchés, au titre d'accords commerciaux préférentiels, et pour faire en sorte que le secteur privé soit mieux informé, en particulier les petits producteurs et exportateurs.

38. De nouveaux instruments internationaux, tels que l'accord de 2022 de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les subventions à la pêche¹⁸ et l'accord de 2023 se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale¹⁹, figurent au rang des dernières évolutions majeures susceptibles d'avoir une incidence sur le commerce international.

39. La transformation du poisson génère généralement près de 50 pour cent de sous-produits, dont l'utilisation offre ainsi des possibilités commerciales croissantes. Les sous-produits d'origine aquatique peuvent être transformés en nourriture, en cuir de poisson, en ensilage de poisson, en farine de poisson,

¹⁵ <https://www.fao.org/fishery/fr/statistics/software/fishstatj>.

¹⁶ <https://www.fao.org/in-action/globefish/import-notifications/fr/>.

¹⁷ <https://www.fao.org/in-action/globefish/countries/food-safety-regulation-for-fishery-and-aquaculture-products/en/>.

¹⁸ docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=q:/WT/MIN22/33.pdf.

¹⁹ <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/LTD/N23/177/28/PDF/N2317728.pdf>.

en vitamines, en extraits biochimiques et en colle de poisson. En outre, on constate une demande accrue d'aliments à base de sous-produits et parties spécifiques du poisson, qui sont riches en nutriments et peu onéreux. Afin de réduire les pertes et le gaspillage de poisson, la FAO dispose de programmes et d'outils pour aider à déterminer la viabilité d'autres utilisations des déchets de poisson.

40. La pêche artisanale et l'aquaculture jouent également un rôle important dans les chaînes de valeur des aliments d'origine aquatique, dans la région Asie et Pacifique. Pour améliorer la viabilité économique, la résilience et la durabilité environnementale et sociale des activités menées par les petits acteurs de la chaîne de valeur, il faut promouvoir des processus résilients, efficaces et inclusifs permettant de valoriser les produits issus de la pêche et de l'aquaculture. Du point de vue de la durabilité sociale, il convient en priorité de favoriser un accès plus équitable aux avantages des chaînes de valeur des produits d'origine aquatique, qui permette de lutter contre la discrimination grâce à une participation et une inclusion accrues. L'accès amélioré aux marchés, à tous les niveaux, qui est essentiel pour les acteurs du secteur de la pêche artisanale et de l'aquaculture, figure dans le plan par étapes pour la *transformation bleue* et passe par une action visant à promouvoir une disponibilité accrue de données et d'informations sur le commerce et les marchés, ainsi qu'un meilleur accès aux informations sur les marchés tout au long de la chaîne de valeur, et à faciliter la mise en conformité avec les instruments qui traitent de questions intéressant les activités après capture ou le commerce. La prise en compte de l'adaptation aux effets du changement climatique et de la réduction des risques de catastrophe, en particulier au moyen de mesures respectueuses de la nature, permettra d'éviter des pertes et des dégâts tout au long de la chaîne de valeur des aliments d'origine aquatique, de protéger les acquis socioéconomiques et de favoriser la durabilité environnementale.

41. Les aliments d'origine aquatique sont riches en vitamines et minéraux essentiels et constituent d'excellentes sources d'acides gras oméga 3, eicosapentaénoïques et docosahexaénoïques, qui sont importants pour le bon fonctionnement du système nerveux. Les produits alimentaires d'origine aquatique sont l'une des rares sources naturelles d'iode, de fer et de zinc. Malheureusement, par rapport à d'autres denrées agricoles, les produits issus de la pêche sont encore insuffisamment pris en compte dans les politiques en matière de santé publique et de nutrition. Le renforcement des politiques de santé publique visant la nutrition, telles que les recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments, peut permettre de promouvoir le rôle des produits alimentaires d'origine aquatique pour une alimentation saine. Par ailleurs, la promotion des aliments d'origine aquatique est un élément crucial des solutions pour le climat visant à favoriser une nutrition de grande qualité et à faible émission de carbone pour satisfaire aux besoins alimentaires d'une population croissante. La promotion des aliments d'origine aquatique pourrait également s'inscrire dans le cadre d'une action élargie de promotion d'une alimentation saine et durable pour tous et d'une approche intégrée de renforcement de la résilience, au titre d'initiatives telles que l'approche «Une seule santé».

42. En matière d'adaptation aux effets du changement climatique, les mesures porteuses de transformation qui sont mises en œuvre rapidement et tout au long de la chaîne de valeur, peuvent permettre de réduire au maximum les effets négatifs et de tirer le meilleur parti des nouvelles possibilités. Les pratiques de pêche et d'aquaculture après la capture offrent aussi des possibilités d'atténuation du changement climatique, s'agissant en particulier d'améliorer l'efficacité énergétique au stade de la transformation du poisson, d'améliorer également l'efficacité de l'utilisation de carburant et d'énergie lors de la manipulation et de l'entreposage frigorifique, et de privilégier la consommation locale afin de réduire les gaz à effet de serre générés pendant le transport. L'amélioration des chaînes de valeur est essentielle pour la viabilité sociale, économique et environnementale des systèmes alimentaires aquatiques.

La transformation bleue dans la région Asie et Pacifique

43. Les domaines d'action indiqués plus haut sont un exemple des besoins et des priorités pour la région Asie et Pacifique, mais les solutions doivent être adaptées au contexte et propres, par exemple, à chaque pays ou sous-région. Dans la région, les feuilles de route nationales à l'appui d'une transformation des systèmes alimentaires misent sur une alimentation saine et une consommation responsable en tant que moteurs de la transformation vers des systèmes agroalimentaires résilients et à faible émission en carbone. Les systèmes alimentaires aquatiques ont la capacité potentielle d'apporter

une importante contribution à cet objectif. La FAO, en sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies à caractère technique, est bien placée pour guider et appuyer l'action à mener dans le cadre de la mise en œuvre du plan par étapes pour la *transformation bleue*, s'agissant en particulier de:

- a. promouvoir le plan par étapes pour la *transformation bleue* dans le cadre d'initiatives régionales;
- b. améliorer l'accès aux financements «bleus» et pour le climat, à l'appui de la résilience, de l'innovation et de la transformation des systèmes alimentaires aquatiques;
- c. appuyer les programmes régionaux de renforcement des capacités qui s'articulent autour de l'un ou de plusieurs des axes d'action suivants:
 - i. donner des indications visant à orienter les politiques nationales afin de favoriser les innovations et les investissements dans la transformation de l'aquaculture et de promouvoir les entreprises aquacoles dans le contexte du changement climatique;
 - ii. améliorer les données pour mieux éclairer la prise de décisions en matière de gestion des pêches (évaluation des stocks, zonage, conservation, économie, production, effets du changement climatique et prévisions, par exemple) et élargir l'accès du public à ces informations à l'appui de l'intégration et de l'harmonisation de la gestion adaptative des pêches avec d'autres initiatives de conservation;
 - iii. renforcer, y compris au moyen d'investissements, les politiques relatives à la pêche artisanale et à l'aquaculture étayées par des plans d'action nationaux en conformité avec les Directives sur la pêche artisanale;
 - iv. élaborer des politiques de santé publique visant la nutrition, telles que les recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments, afin de promouvoir le rôle des produits alimentaires d'origine aquatique pour une alimentation saine et les intégrer dans d'autres systèmes.

44. Des partenariats visant à contribuer au renforcement des capacités et à fournir des avis aux États membres dans ces domaines clés, favoriseront la concrétisation des ODD et de notre vision commune pour la *transformation bleue* des systèmes alimentaires aquatiques.